

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2021

Compte-rendu affiché le : 15 mars 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 mars 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

N° 21-03-07

OBJET :
**Adoption du rapport sur
le prix et la qualité du
service public d'eau
potable 2019**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

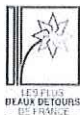


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021
Affichage : 15/03/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que :

- La compétence eau potable a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2016,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.



Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2019 – de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 mars 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021
Affichage : 15/03/2021